



Le 8 août 2022

Objet : Suivi de la réunion du 13 juillet 2022

Objet : Nouvelles exigences en matière de langues officielles pour les documents d'appel d'offres

Courriel :

---

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous rencontrer le 13 juillet 2022 afin de nous fournir des précisions sur les nouvelles exigences linguistiques des documents d'appel d'offres pour tous les projets fédéraux, à la suite de la publication de la politique PN-48R1, le 13 mai 2022. Nous avons beaucoup apprécié notre discussion franche et constructive. Grâce aux précisions utiles que vous nous avez données, nous avons bon espoir de pouvoir travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral pour nous conformer à cette nouvelle politique, tout en répondant aux préoccupations de l'industrie du génie-conseil.

Comme nous en avons discuté, nous comprenons que ces nouvelles exigences s'appliquent tout particulièrement à l'information et à la documentation qui sont publiées sur le site Web de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Nous comprenons également que ni la *Loi sur les langues officielles* (LLO) ni la politique qui en découle n'exigent, en soi, que les entreprises d'architecture et de génie remettent au gouvernement fédéral des documents dans les deux langues officielles. Si de tels documents sont publiés sur un site Web d'approvisionnement du gouvernement fédéral, nous comprenons que le gouvernement fédéral - et non les entreprises d'architecture et de génie - sera responsable de la traduction des documents pour leur publication dans les deux langues officielles.

Cependant, au début de l'application de cette nouvelle politique, il semble que les représentants du gouvernement fédéral aient en fait demandé aux promoteurs du secteur privé de traduire eux-mêmes la documentation afin de fournir des dossiers complets dans les deux langues officielles. Malheureusement, le fait d'exiger des entreprises de génie-conseil et de construction d'offrir des services de traduction, en plus des services de génie et de construction, aura pour conséquence involontaire d'empêcher des centaines d'entreprises par ailleurs hautement qualifiées d'accéder aux marchés du gouvernement fédéral dans le domaine du génie et de la construction. Comme vous pouvez l'imaginer, la capacité de l'industrie - en particulier, mais pas exclusivement, les petites et moyennes entreprises - à fournir ce service de traduction est assez limitée, et dans certaines parties du pays, elle n'existe tout simplement pas. Pour les entreprises qui ont cette capacité de traduction, cette exigence entraînera probablement un certain nombre d'effets négatifs, notamment : des coûts de projet plus élevés, des retards de livraison plus importants et une augmentation considérable de la responsabilité commerciale et professionnelle, tant pour les promoteurs que pour l'État. Nous constatons également que les différents organismes canadiens de réglementation du génie pourrait chacun avoir sa propre idée de ce que sont des « documents de qualité égale ». De

plus, selon son cadre réglementaire, de manière générale, chacun traiterai différemment les documents traduits.

Comme vous le savez, nous soutenons pleinement le principe et l'objectif politique consistant à mettre les possibilités de marchés publics fédéraux à la disposition de toutes les entreprises dans la langue officielle de leur choix. Notre objectif est de veiller à ce que toutes les firmes de génie et de construction qualifiées continuent d'avoir la possibilité de participer aux marchés publics fédéraux, tout en atténuant l'augmentation des coûts des projets, les retards et la responsabilité.

Dans ce contexte, et comme nous en avons discuté lors de notre réunion du 13 juillet, nous formulons les recommandations suivantes qui, selon nous, aideront le gouvernement à répondre à ses besoins pour réaliser son programme d'investissement, tout en respectant la nouvelle directive de la LLO :

1. Nous recommandons de séparer les exigences relatives aux services de traduction des services d'architecture et de génie. Il s'agit de services complètement différents qui devraient être acquis séparément. La plupart des firmes d'architecture et de génie du pays n'ont tout simplement pas la capacité de faire les deux. Dans les situations où le gouvernement fédéral exige que des documents soient traduits, ce service pourrait être acheté séparément, ou réalisé en interne si la capacité existe. Cette approche pourrait également être appliquée aux documents patrimoniaux actuellement en possession du gouvernement. De plus, le gouvernement fédéral aurait ainsi une plus grande latitude pour composer avec les différentes implications réglementaires qu'aurait la traduction de documents d'architecture et de génie.
2. Puisque l'exigence linguistique est liée à ce qui est publié en ligne, nous proposons que les possibilités d'approvisionnement affichées sur les sites Web du gouvernement comportent un lien vers les documents pertinents préparés par les firmes de génie et de construction hébergées en ligne par d'autres organismes. Par ailleurs, les firmes d'architecture et de génie pourraient héberger les documents électroniques dans des zones accessibles au public sur leur propre site Web. Cela permettrait au gouvernement d'appliquer la même approche pragmatique et fructueuse (« au besoin » et « sur demande ») aux documents « non standard » déjà autorisés par le Conseil du Trésor, tout en se conformant à la nouvelle politique de la LLO. Nous serions heureux d'avoir l'occasion de travailler avec vous pour explorer davantage cette option.
3. Enfin, nous croyons qu'un engagement accru de l'industrie est essentiel. Malheureusement, ces nouvelles exigences suscitent actuellement beaucoup d'anxiété et de confusion parmi les personnes qui travaillent dans l'industrie du génie et de la construction. Il faut également consulter les organismes de réglementation du génie au pays pour bien comprendre ce qu'implique la traduction de documents du point de vue de la responsabilité professionnelle. Nous aimerions recommander que les représentants de SPAC organisent des séances d'information au cours des prochaines

semaines afin de répondre aux questions et d'éclaircir certains points pour l'industrie AE.

Nous espérons que c'est également ce que vous avez compris de notre réunion du 13 juillet, et nous apprécions le temps que vous consacrez à travailler avec nous pour répondre aux préoccupations exprimées par les sociétés de génie-conseil partout au pays.

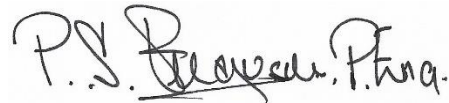
Nous croyons que nos recommandations aideront le gouvernement à composer avec les complications découlant de cette nouvelle directive stratégique. Ces idées ne sont en aucun cas exhaustives, et nous serions heureux de pouvoir collaborer davantage pour trouver d'autres solutions.

En tant que partenaires de confiance et fiables du gouvernement fédéral, les sociétés de génie-conseil s'engagent à réaliser les programmes d'investissement du gouvernement fédéral et à fournir les autres services d'architecture et de génie requis tout en respectant la LLO. Nous sommes impatients de travailler ensemble afin d'assurer la mise en œuvre harmonieuse de cette nouvelle directive dans l'ensemble de notre industrie.

Recevez mes salutations les plus cordiales,



Christy Cunningham, P.Geo., Executive Director  
Association of Consulting Engineering Companies  
Newfoundland & Labrador (ACEC-NL)  
New Brunswick (ACEC-NB)  
Prince Edward Island (ACEC-PEI)  
(506) 651-6562 ou [ccunningham@acec-nb.ca](mailto:ccunningham@acec-nb.ca)



Skit Ferguson P.Eng., Executive Director  
Consulting Engineers of Nova Scotia (CENS)  
(902) 461-1325 ou [cens@eastlink.ca](mailto:cens@eastlink.ca)



John Gamble, CET, P. Eng. et chef de la direction  
Association of Consulting Engineering Companies - Canada  
Association des firmes de génie-conseil – Canada  
(613) 294-9200 ou [jgamble@acec.ca](mailto:jgamble@acec.ca)